

# COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT GEORGES MONTCOCQ

**En date du Vendredi 6 décembre 2013**

**Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.**

Secrétaire de séance :

**G.DUCHEMIN,**

Conseillers présents :

**P MAUDUIT, M LEMARQUAND, A. TALVAST , I.LEBAS, C STCHEPINSKY, A LEBOURGEOIS,  
S L'HOTELLIER, S LEGROS, P HENNEQUIN**

Conseiller ayant

donné pouvoir :

**N BEUVE à A TALVAST**

**Conseillers absent(s) : B.PICAN, JY.BERTRAND, S.DAMOVILLE**

## **1 - CIMETIERE : PROCEDURE ABANDON** **délibération N° 44-2013**

Il est présenté au Conseil municipal un diaporama des concessions réputées en abandon afin qu'il se prononce sur la suite de la procédure.

La procédure de reprise des concessions cinquantenaires-centenaires-perpétuelles abandonnées est longue. Une telle procédure a été engagée dans le cimetière de la commune le 20 octobre 2008 et vise 53 concessions.

L'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales. La publicité, conformément à ces mêmes articles, a été légalement effectuée et notamment par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise.

Un nouveau procès verbal a été rédigé pour les 49 concessions restantes, le 25 juin 2013.

Considérant que toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

Considérant qu'il y a lieu de prononcer la reprise de ces concessions en étant d'abandon ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité

- que les concessions cinquantenaires – centenaires - perpétuelles en état d'abandon figurant sur la liste ci-jointe sont reprises par la commune ;
- qu'un arrêté individuel pour chaque concession accompagnera la présente décision et sera affiché conformément à la réglementation en vigueur ;
- que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions

## **2 – VOIRIE COMMUNALE**

Patrick MAUDUIT donne au conseil le compte rendu de la commission des chemins. :

- **Rue des Fontnelles** - suite à la plainte d'un des habitants concernant le stationnement : un parking sera créé sur la pelouse, 2 bandes jaunes seront tracées et un stop sera positionné à la sortie du lotissement.
- **Ecole maternelle** : un aménagement est prévu pour faciliter l'accès de l'école par le terrain de football.

Un élagage des chemins de la Patte d'Oie et des Vignettes sera réalisé prochainement.

### **3 – EXTENSION DE LA CANTINE : Décision modificative n°5 délibération N° 45-2013**

Lors de la réunion du 6 mai 2013, le conseil municipal a décidé de lancer le projet d'extension de la cantine. L'opération doit maintenant être ouverte en comptabilité.

Aussi, il est proposé d'effectuer la décision modificative suivante :

Opération 87 : Extension Cantine.	
- article 2313 Construction :	+ 7000 €.
Opération 70 : voirie Communale	
- article 2151 Réseaux de voirie :	- 7000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide :

- d'adopter la décision modificative n° 5 telle que proposée
- de donner tous pouvoirs au maire pour signer les documents afférents au dossier.

### **4 – DELIBERATION FINANCIERE délibération N° 46-2013**

Dans l'attente du vote du budget primitif 2014, et afin de pouvoir permettre les paiements des factures investissement au delà de la date du 14 décembre 2013 (date de clôture des comptes 2013), je vous demande de m'autoriser dès le 1er janvier 2014, en vertu des dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, à réaliser les opérations de liquidation et de mandatement :

- des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts aux dépenses prévues l'année précédente soit de l'année 2013 pour tous les chapitres d'investissement et toutes les opérations.
- Des dépenses de fonctionnement dans la limite de 100% des crédits ouverts au budget 2013.

*Les Membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont voté à l'unanimité pour, autoriser le maire à réaliser les opérations de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissements et des dépenses de fonctionnement dans les conditions ci – dessus énoncées.*

### **8 - QUESTIONS DIVERSES**

#### a) Animations de fin d'année

La tente sera montée le jeudi 12 décembre à 13h30. Le samedi 14 au matin, il y aura le vernissage de l'exposition de Barbara CAZALS ainsi que le pot de bienvenue pour les nouveaux arrivants...